



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 JUIN 2017

Date de la convocation : 15.06.17	nombre de membres en exercice :	33
	nombre de membres présents :	29
	nombre de procurations :	04
	nombre de membres absents :	00
	nombre de votants :	33

Séance du 21 juin 2017

L'an deux mille dix sept

Et le vingt et un juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine LANFRANCHI-DORGAL, Maire de St Maximin la Ste Baume.

Présents : C. LANFRANCHI-DORGAL – H. LANFRANCHI - M. BŒUF – H. HENRI - S. LANGLET – O. BARRAU - A-M. LAMIA – L. MARTIN - M. SEBBANI – L. ANCOLIO - M.F. BERTIN-MAGHIT - V. GARELLO - P. RUSSO - A. KANBELLE – A. DEGIOANNI - H. MARTINEZ – N. DREVET - C. LOMBARD - F. ALBERT – D. VERNET – C. DEIDDA – S. GALLARD
A. DECANIS - P. SIMONETTI – B. GOMART-JACQUET – C. HATOT-MEDARIAN – A. MUSSILON - P. HRYNDA - M. GRANIER

Pouvoirs :

J. FREYNET	donne pouvoir à	C. DEIDDA
M. RIONDET	donne pouvoir à	M. BOEUF
J. SILVY-ALIBERT	donne pouvoir à	H. HENRI
G. PEREZ	donne pouvoir à	P. HRYNDA

M. Clément DEIDDA a été désigné secrétaire.

Suite à la démission de Madame Martine TISSIER, conseillère municipale, Madame le Maire installe Monsieur Sylvain GALLARD dans ses nouvelles fonctions.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017 A L'UNANIMITÉ

84 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

85 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire sort de la salle du conseil pour le vote. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI, 1^{er} adjoint, délibère à la majorité

Pour : 24

Contre : 5 (A. DECANIS – B. GOMART-JACQUET – P. SIMONETTI – A. MUSSILLON – C. HATOT-MEDARLAN)

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif,*
- *CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- *RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,*
- *ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.*

86 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 25

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARLAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *AFFECTE le résultat de la manière suivante :*

<i>Affectation obligatoire (compte 1068 = besoin de financement investissement)</i>	0,00 €
<i>Solde disponible (= résultat de clôture 2016 fonctionnement) avec le résultat de clôture du syndicat intercommunal des établissements scolaires d'un montant de 752,35 €</i>	1 400 305,17 €
<i>Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</i>	600 000,00 €
<i>Total 1068</i>	600 000,00 €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002 = résultat de clôture – affectation au 1068)</i>	800 305,17 €
<i>Résultat d'investissement à reprendre (ligne R 001 = résultat de clôture 2016 investissement) avec le résultat de clôture du syndicat intercommunal des établissements scolaires d'un montant de 120 880,05 €</i>	1 114 850,00 €

87 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 / BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *DECLARE* que le compte de gestion du budget annexe du service de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

88 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire sort de la salle du conseil pour le vote. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI, 1^{er} adjoint, délibère à la majorité.

Pour : 24

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARLAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *DONNE ACTE* de la présentation faite du compte administratif,
- *CONSTATE*, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- *RECONNAIT* la sincérité des restes à réaliser,
- *ARRETE* les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

89 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 25

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARLAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *AFFECTE* le résultat de la manière suivante.

<i>Affectation obligatoire (compte 1068 = besoin de financement investissement)</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Solde disponible (= résultat de clôture 2015 fonctionnement)</i>	<i>676 984,35 €</i>
<i>Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>Total 1068</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002 = résultat de clôture – affectation au 1068)</i>	<i>326 984,35€</i>
<i>Résultat d'investissement à reprendre (ligne R 001 = résultat de clôture 2015 investissement)</i>	<i>788 478,24 €</i>

90 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 / BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du service de l'eau dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

91 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 / BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Madame le Maire sort de la salle du conseil pour le vote. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI, 1^{er} adjoint, délibère à la majorité

Pour : 24

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARLAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif,*
- *CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- *RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,*
- *ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.*

92 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 / BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 25

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARLAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER).

- *AFFECTE le résultat de la manière suivante.*

<i>Affectation obligatoire (compte 1068 = besoin de financement investissement)</i>	
<i>Solde disponible (= résultat de clôture 2015 fonctionnement)</i>	<i>673 917,35 €</i>
<i>Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</i>	<i>300 000,00€</i>
<i>Total 1068</i>	<i>300 000,00 €</i>
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002 = résultat de clôture – affectation au 1068)</i>	<i>373 917,35 €</i>
<i>Résultat d'investissement à reprendre (ligne D 001 = résultat de clôture 2015 investissement)</i>	<i>-229 441,33 €</i>

93 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *FIXE les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité tels que précités.*

94 – CRÉATION DU BUDGET ANNEXE M4 « CAVEAUX NOUVEAU CIMETIÈRE », ET DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR FIXER LES TARIFS DE VENTE DES CAVEAUX.

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 25

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARIAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

DECIDE :

- *DE CREER un budget annexe M4 à la seule autonomie financière intitulé « caveaux nouveau cimetière ».*
- *D'ETABLIR une déclaration d'existence auprès des services de la DGFIP pour la TVA*
- *De DELEGUER au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 3° du CGCT le pouvoir de fixer les tarifs des caveaux, prestations similaires et accessoires.*

95 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CA 408

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

DECIDE

- *D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle CA 408 d'une superficie de 239 m² au prix de 3 450 € en vue de la réalisation de l'emplacement réservé n° 12/6 prévu au Plan Local d'urbanisme.*
- *DE L'AUTORISER à signer tout document se rapportant à ces affaires.*
- *DE DESIGNER l'agence de Toulon du cabinet TPF INFRASTRUCTURES, pour établir et passer l'acte de transfert de propriété en la forme administrative.*

96 – CINÉODE / BILAN D'ACTIVITÉS 2016

Le conseil municipal a pris acte du rapport de Cinéode.

97 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE EXPOSITION RÉALISÉE PAR LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAR

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *AUTORISE Madame le Maire à signer la convention précitée.*

98 – BASILIQUE / ARMOIRES RELIQUAIRES ET GRILLES DES PORTES DE LA BARRIERE DE CHŒUR

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

DECIDE :

- *D'APPROUVER les travaux d'entretien et de restauration des portes des armoires à reliquaire et des grilles des portes du chœur de la basilique,*
- *DE SOLLICITER une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 40 % des montants H.T,*
- *DE SOLLICITER le Conseil Régional PACA pour une subvention de 40 % des montants H.T,*
- *DE SIGNER tout document se rapportant à cette affaire.*

99 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU 2016

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2016.*

100 – SAUR / ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2016

Le conseil municipal a pris acte du rapport de la SAUR 2016.

101 – SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE / BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION DE POTABILISATION 2016

Le conseil municipal a pris acte du rapport de la société du Canal de Provence 2016.

102 – DÉGRÈVEMENT FACTURES D'EAU / 2^{ème} SEMESTRE 2016 ET 1^{er} SEMESTRE 2017

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *DECIDE de procéder au dégrèvement d'un montant de 865,42 € sur les factures du 2^{ème} semestre 2016 et de 25 862,79 € sur les factures d'eau du 1^{er} semestre 2017.*

103 – REMBOURSEMENT RÉSERVATION SALLE ÉLYSIUM

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *DECIDE de rembourser la somme de 70 € à Madame MOURIES.*

104 – REMBOURSEMENT RÉSERVATION SALLE ÉLYSIUM

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *DECIDE de rembourser la somme de 70 € à Madame CHETANEAU*

105 – PRÉPARATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR QUATRE SITES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SIGNER L'ACCORD CADRE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 25

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARLAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *AUTORISE Madame le Maire à signer l'accord-cadre relatif à la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour quatre sites de la restauration scolaire de la commune de Saint Maximin la Sainte Baume avec la société TERRES DE CUISINE / PROVENCE PLATS et tout document se rapportant à cette affaire.*

106 – NETTOYAGE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL BARLES ET DES ÉCOLES MATERNELLES GRAND PIN ET PAUL VERLAINE / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD CADRE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 23

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARLAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

DECIDE :

- *DE SUIVRE L'AVIS de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la société DLTS pour le lot 1 – nettoyage du groupe scolaire Paul Barles et le lot 2 – nettoyage des écoles maternelles Grand Pin et Paul Verlaine.*

107 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DU VAR

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- *AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Var une convention de partenariat pour la mise en œuvre de mesures de TIG, de réparation et d'activités de remobilisation destinées aux mineurs et jeunes majeurs.*

108 – APPLICATION DU LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- AUTORISE Madame le Maire à demander le label « Ma commune aime lire et faire lire » pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.*

QUESTIONS ÉCRITES

De : Vesselina Garello

Envoyé : lundi 19 juin 2017 13:54

À : Secrétariat général Saint-Maximin

Objet : question orale

Bonjour,

Je souhaiterais rajouter une question orale à l'ordre du jour du conseil du 21 juin 2017 relative à l'arrêté de Madame le maire portant retrait de mes délégations.

Je souhaite interroger Madame le Maire sur les motifs évoqués dans cet arrêté et leur rapport avec le bon fonctionnement de l'administration communale.

Madame le Maire apporte les réponses à la question précitée.

Fin de la séance à 19h30.